

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2015/12/12-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2015,
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Règlement d'examen de certains certificats en Formation Continue

Le conseil d'administration approuve le règlement d'examen de certains certificats en Formation Continue.

Le détail de ce règlement figure en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 28

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2015

Maryvonne de Saint Pulgent
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

Modalités de contrôle des connaissances de certains certificats proposés par Sciences Po Aix

1. NOTE DE CONTEXTE

Quatre certificats créés par le passé, ne sont attribués qu'à l'issue d'évaluations dont les modalités n'ont jamais été formellement approuvées par le Conseil d'administration.

Pour sécuriser les conditions d'octroi de ces certificats, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter les modalités de contrôle des connaissances qui étaient, jusque-là, pratiquées.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES

Nombre de sessions d'examens proposées : 1

Période de déroulement des examens : Contrôle terminal

CERTIFICATS	EPREUVES	VALIDATION
<p>Expertise Judiciaire</p> <p>Date de création : CA du 26/04/2008</p>	<p>Les épreuves sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un écrit de 3h - D'un écrit d'1 heure prenant la forme de questions à réponses courtes (QCM) <p>Les stagiaires sont informés des matières sur lesquelles portent les épreuves au moins quinze jours avant ces dernières.</p>	<p>Le certificat est délivré, à l'issue des évaluations, lorsque l'étudiant obtient une note moyenne, égale ou supérieure à 10/20</p>
<p>Gestion des conflits et médiation</p> <p>Date de création : CA du 18/12/2010</p>	<p>1 épreuve écrite de 1h30 portant sur quatre enseignements</p>	<p>Le certificat est délivré, à l'issue de l'évaluation, lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10/20</p>
<p>Management des Hommes et performance de l'organisme</p> <p>Date de création : CA du 28/11/2009</p>	<p>1 épreuve écrite de 1h30 portant sur les enseignements suivis</p>	<p>Le certificat est délivré, à l'issue de l'évaluation, lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10/20</p>
<p>Prévention et gestion des risques psychosociaux dans le cadre professionnel</p> <p>Date de création : CA du 09/07/2011</p>	<p>1 épreuve écrite de 1h30 portant sur les enseignements suivis</p>	<p>Le certificat est délivré, à l'issue de l'évaluation, lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10/20</p>